

## Le picard et le flamand pourront être enseignés dès la rentrée 2022

Les élèves des académies de Lille et d'Amiens pourront désormais apprendre ces deux langues régionales dès la rentrée prochaine, rapporte BFMTV.



Les enfants pourront apprendre le picard ou le flamand occidental à l'école (photo d'illustration). © Jean-Marc LOOS / MAXPPP / PHOTOPQR/L'ALSACE/MAXPPP  
Publié le 16/12/2021 à 19h29

Les enfants pourront apprendre le picard ou le flamand occidental à l'école. Ces deux langues régionales des Hauts-de-France pourront désormais être enseignées aux élèves des académies concernées, selon une circulaire publiée, jeudi 16 décembre, au Bulletin officiel de l'Éducation nationale. Les cours débuteront dès la rentrée 2022, de la maternelle au lycée, rapporte [BFMTV](#).

Le flamand pourra ainsi être enseigné dans les écoles de l'académie de [Lille](#), tandis que le picard pourra l'être dans celles de Lille et d'Amiens. Des enseignements qui se tiendront « dans le cadre des horaires habituels » et « dans le respect des programmes de langues vivantes de l'Éducation nationale », précise la circulaire.

### Définir les programmes et trouver le personnel

Une victoire pour les élus locaux. En effet, au début du mois de décembre, quatre sénateurs avaient adressé un courrier au Premier ministre [Jean Castex](#). L'objectif de cette demande : que le picard soit « reconnu comme langue régionale (...) au même titre que le breton, l'alsacien, le catalan », avait expliqué [Éric Bocquet](#), sénateur [PCF](#) du Nord, à nos confrères de BFMTV.

Il ne reste désormais plus qu'à trouver du personnel bilingue et à définir les programmes, le contenu et la pédagogie de ces enseignements pour que les écoliers puissent commencer les cours en picard ou en flamand dès la rentrée prochaine.